

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 25 (1880)
Heft: 10

Artikel: Fortifications
Autor: Vaucher, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-335336>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

b) Une pression de projectile aussi forte que possible (pression = $\frac{p}{s}$) pour mieux conserver cette vitesse.

C'est à ces deux points de vue que nous allons comparer les diverses cartouches.

Le tableau ci-dessous nous fournira les données nécessaires.

	Rapport $\frac{\omega}{p}$	Rapport $\frac{p}{s}$	Poids charge	Projectile	Vitesse initiale, mesure française. A 25 m. de la bouche,
Allemagne	200	26,3	5	25	425
Angleterre	180	30,3	5,5	31	385
Autriche	210	26,3	5	24	432
Belgique	200	26,3	5	25	420
France	210	26,3	5,25	25	430
Hollande	195	23	4,25	21,75	405
Italie	195	23,6	4	20,4	410
Russie	210	27	5	24	420
Suisse	195	23,6	4	20,4	408

On voit d'abord que $\frac{\omega}{p}$ le plus élevé appartient aux fusils autrichiens, français et russes avec 210 grammes de poudre par kilogramme de plomb. C'est aussi ceux qui ont la plus forte vitesse initiale. Ensuite viennent les fusils allemands, belges et hollandais avec 200. Puis viennent les fusils italiens et suisses avec 195. Ici on remarquera que nous avons compté la charge de la cartouche suisse à 4 grammes, parce que le fulminate, dont la force vient s'ajouter à celle de la poudre, équivaut à environ 0,4 grammes de poudre. Enfin le fusil anglais, avec 180 grammes, vient le dernier, quoique le poids absolu de sa charge (5,5 gr.) soit le plus fort de tous. C'est une conséquence de son fort calibre.

On voit que les vitesses initiales sont en rapport du quotient $\frac{\omega}{p}$, sauf pour le fusil russe qui n'a qu'une vitesse d'environ 420 m., au lieu de 430 que devrait fournir sa charge. C'est probablement à la qualité de la poudre qu'il faut attribuer cette anomalie.

Quant au rapport $\frac{p}{s}$, c'est le projectile anglais qui tient le premier rang avec 30 gr. 3, puis vient le projectile Berdan avec 27, ensuite les balles allemande, autrichienne, belge et française, avec 26,3 gr., puis les balles italienne et suisse, avec 23,6, et enfin le projectile hollandais, avec 23 gr.

(Voir la suite au supplément de ce jour.)

Fortifications.

Sous le titre : *Quelques mots sur la question des fortifications en Suisse*, nous recevons les lignes suivantes, parues à Genève :

La question des fortifications se discute de tous côtés dans nos sociétés militaires, et presque partout elle rencontre l'approbation des hommes compétents, qui sont au fait de la question, et qui, par conséquent, sentent de quelle importance il est pour nous de renforcer nos moyens de

défense, si nous voulons pouvoir maintenir l'inviolabilité de notre territoire. — L'opposition se fait jour aussi de différents côtés, opposition contre laquelle il faut lutter ou plutôt que l'on doit éclairer, car elle part d'une idée fausse, elle est formulée par les personnes qui ne sont pas appelées à suivre de près, soit ce qui se passe à l'étranger, soit ce qui se passe chez nous au point de vue militaire.

Ces personnes trouvent que notre armée actuelle est bien suffisante et bien assez forte pour résister à toute atteinte contre notre neutralité ; la nouvelle organisation militaire, disent-elles, a été faite dans ce but, elle nous a beaucoup coûté, et lorsqu'elle a été acceptée, on a fait valoir la nécessité de cette dépense pour que la Suisse fût à la hauteur des exigences de la nouvelle tactique et des nouvelles armes.

Ce raisonnement est parfaitement juste pour l'époque à laquelle il s'applique ; mais on ne réfléchit pas que depuis lors, tandis que, par mesure d'économie, on ne continuait pas les améliorations nécessaires, mais qu'au contraire l'Assemblée fédérale, comme si elle regrettait d'avoir trop accordé, retranchait par-ci par-là un morceau du budget militaire, les pays qui nous avoisinent accroissaient d'une manière formidable leurs armées et perfectionnaient tous leurs engins de guerre. Ainsi la France a augmenté ses forces militaires d'une façon considérable : l'instruction de l'armée, qui laissait beaucoup à désirer avant la guerre, est maintenant excellente, soit pour les officiers, soit pour les sous-officiers ; autant on travaillait peu anciennement, autant on travaille serré maintenant. Tandis que nous avons un fusil dont la hausse n'est graduée au maximum qu'à mille mètres, l'armée française en possède un qui porte à deux mille mètres ; la tactique militaire change, on exerce les soldats à des feux de salve à grande distance, soit à quinze cents et dix-huit cents mètres, lesquels donnent d'excellents résultats ; on arrive même à pratiquer avec l'infanterie le tir indirect, comme on le faisait déjà pour l'artillerie, nous aurions par conséquent huit cents mètres au moins à traverser sous le feu de l'ennemi avant de pouvoir lui répondre. Notre artillerie de campagne reste à sa hauteur, mais notre artillerie de position de gros calibre où est-elle, et que ferons-nous devant celle d'un pays qui commande déjà une bonne partie de nos frontières depuis les forts qu'il vient de construire autour de nous ? L'usine du Creuzot vient de livrer à l'armée française sept mille pièces de campagne faites d'un acier perfectionné, dont la résistance est étonnante, et qui laisse loin derrière lui tout autre métal employé pour la fabrication des canons ; cette usine fait dans ce moment pour la même armée, avec le même métal, un millier de pièces de position qui auront une portée de treize kilomètres ; quand quelques-unes de ces pièces seront dans les forts qui bordent notre frontière, treize kilomètres de notre pays seront sous le feu des canons français, par conséquent nous ne pourrions garder nos frontières, comme en 1870, sans être exposés aux projectiles de ces forts.

Inutile d'insister davantage sur notre infériorité présente ; d'où vient que nous sommes dans cette position ? Cela tient, comme nous venons de le dire, à ce qu'on a cru avoir tout fait en votant la nouvelle organisation militaire, on a pensé que cela devait suffire, que c'était bien assez de dépenses comme cela, et on peut presque dire que depuis l'on n'a plus rien fait du tout. Pour n'en citer qu'un exemple : nous avons cent mille hommes environ de landwehr qui, depuis leur nouvelle formation, soit depuis cinq ans, n'ont fait, officiers et soldats, que quelques heures d'exercice, tandis qu'on pourrait avec quelques jours de service en faire une troupe égale, si ce n'est supérieure, à l'élite. Pourra-t-on vraiment

demander à des officiers qui ont si peu l'occasion de commander leur troupe, d'être à la hauteur de leur tâche ? N'y a-t-il pas même là quelque chose de décourageant pour ceux qui veulent la remplir consciencieusement ?

En présence de ce qui se passe, il est du devoir de tout officier de faire son possible pour éclairer ses concitoyens et leur faire comprendre le danger de la situation présente. Il ne faut pas qu'on croie que nous demandons des fortifications pour jouer aux soldats ; dans notre pays, où chacun, quoique militaire, a une autre vocation, on n'est pas soldat par intérêt ou par plaisir, mais par devoir et pour la défense de son pays. Ainsi, qu'on n'accuse pas les officiers de vouloir faire du militarisme ; non, la question des fortifications est une question nationale, c'est la sécurité de la patrie, elle doit être présentée comme telle et pas autrement ; la dépense qu'elle occasionnera doit être couverte par une souscription nationale à laquelle chacun contribuera dans la mesure de ses moyens. Il faut que l'on voie si nous préférons notre argent à notre liberté ; pour nous, nous n'avons aucun doute à ce sujet, nous sommes sûrs que, lorsque nous aurons convaincu l'opposition de la nécessité absolue de ce moyen de défense, tous, sans exception, se feront un devoir et un honneur de contribuer de tout leur pouvoir à la défense nationale.

E. VAUCHER, major d'infanterie.

CIRCULAIRES ET PIÈCES OFFICIELLES.

Arrêté du Conseil fédéral concernant la remise du revolver aux officiers de cavalerie et d'artillerie et aux autres officiers de l'élite (du 27 avril 1880).

Le Conseil fédéral suisse, sur la proposition de son Département militaire, arrête :

1. En exécution de l'arrêté fédéral du 24 décembre 1870, le revolver (modèle de 1878) est déclaré effet d'équipement obligatoire pour les officiers de cavalerie et pour les officiers *montés* d'artillerie de l'élite (à l'exception de tous les officiers de santé et d'administration). Cette arme sera remise aux intéressés, à l'exception de ceux qui passeront à la landwehr dans le courant de l'année, au prix équivalent aux 60 % environ des frais de fabrication, ou actuellement au prix de fr. 27.

2. La même faveur est accordée à tous les autres officiers de l'élite qui, à l'exception de ceux passant à la landwehr dans le courant de l'année, s'annonceront pour recevoir le revolver de la fabrique fédérale d'armes, dans le délai qui sera fixé à cet effet par le Département militaire.

3. Les officiers mentionnés sous chiffre 1 qui prouveront être en possession d'un revolver bien conservé, modèle de 1872/78 (transformé pour cartouche à inflammation centrale), recevront un subside fédéral de fr. 18.

4. Les officiers qui reçoivent le revolver à prix réduit de la Confédération ne peuvent pas s'en défaire pendant la durée du temps où ils sont astreints au service, et ils sont tenus d'en être porteurs à chaque appel au service et de le produire sur la demande qui leur en sera faite.

5. Sur les revolvers existants, modèle de 1878, il en est destiné 1500 pour la vente aux officiers. Le produit de cette vente servira à compenser le subside fédéral alloué pour l'acquisition des revolvers nécessaires aux officiers déjà incorporés et aux élèves des écoles préparatoires d'officiers, de l'année 1880.